



Assemblée générale

Distr. limitée
27 août 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 123 a) de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies : renforcement du système des Nations Unies

Projet de décision révisé déposé par le Président de l'Assemblée générale

Initiative ONU80 : création du groupe de travail spécial informel

L'Assemblée générale :

- a) Rappelle sa résolution [79/318](#) du 18 juillet 2025, dans laquelle elle considère que les États Membres jouent un rôle central dans le processus de réforme ;
- b) Accueille avec intérêt la publication du rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'exécution des mandats¹ ;
- c) Décide de créer un groupe de travail spécial informel de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres et observateurs, chargé d'examiner dans le champ de ses travaux les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général et de définir des principes et des mesures de suivi afin d'améliorer la création, l'exécution et l'examen des mandats ;
- d) Demande à la présidence de l'Assemblée générale de nommer deux personnes à la coprésidence du groupe de travail spécial informel ;
- e) Prie le groupe de travail spécial informel de commencer ses travaux à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, au plus tard le 19 septembre 2025, et de les achever avant la fin du mois de mars 2026 ;
- f) Prie également le groupe de travail spécial informel de la tenir au courant des progrès accomplis d'ici au 15 décembre 2025 ;
- g) Attend avec intérêt les prochaines propositions du Secrétaire général sur les changements structurels et les réalignements de programmes, qui viendront étayer les mesures visant à renforcer l'efficacité, l'efficience, la capacité de réponse, la résilience et l'impact global du système des Nations Unies dans les trois piliers de son action ;
- h) Engage les États Membres à s'attacher à parvenir à un consensus lors des délibérations du groupe de travail spécial informel ;
- i) Prie le Secrétaire général de fournir au groupe de travail spécial informel l'appui fonctionnel dont il a besoin pour s'acquitter efficacement de sa mission.

¹ [A/80/318](#).



